

Le Comité de l'Orientation de l'Enseignement de la Mathématique (C.O.E.M.) est un comité de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du ministère de l'Éducation qui relève plus particulièrement de M. Jean-Guy Gagnon, chef de la division de mathématique.

Les personnes suivantes en font actuellement partie:

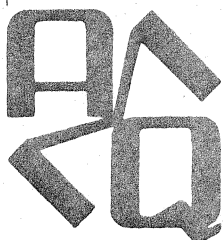
Fred BEDFORD	Sir George Williams University
Claude BOUCHER	Université de Sherbrooke
Ronald BOURGUIGNON	ministère de l'Éducation (DIGEC)
Roland BROSSARD	Université de Montréal
Pierre DECELLES	Université du Québec à Tr.-Rivières
Jean-Claude DROLET	Commission des Ecoles Catholique de Québec
Paul FILION	Commission Scolaire Régionale de Chambly
Jacques FORTIN	Université Laval
Jean-Guy GAGNON	ministère de l'Éducation (DIGEES) responsable du Comité
Claude GAULIN	Université du Québec à Montréal Secrétaire du Comité
Gilbert PAQUETTE	<u>Association Mathématique du Québec</u>
Laurent PORTUGAIS	Commission des Ecoles Catholiques de Montréal
Oscar PURDY	Faculty of Education, McGill Univ.
David ROBITAILLE	Commission des Ecoles Catholiques de Montréal (secteur anglophone)

Il s'agit avant tout d'un comité de travail, sur lequel chacun siège à titre personnel et dont les recommandations ne seraient être interprétées comme le résultat d'une consultation du milieu en général, cette consultation restant alors à faire.

Le comité a tenu depuis janvier 71, cinq (5) réunions d'une journée chacune en moyenne.

Après une étude de l'état actuel de l'enseignement mathématique au secondaire, le comité a étudié des propositions de modification au programme actuel des voies régulière et enrichie. Il a élaboré un processus d'approbation des manuels de mathématique pour le secondaire. Il a étudié les résultats des examens provinciaux de fin secondaire de juin 71 et a fait certaines recommandations à ce sujet.

Le point le plus important a été l'élaboration d'une politique concernant les classes-pilotes au secondaire.



La situation faite aux classes-pilotes a amené le comité à élaborer un projet de programme-cadre très souple. Le programme expérimenté dans ces classes en constituerait une interprétation ce qui permettrait aux étudiants qui ont suivi ces cours une reconnaissance de leurs études.

Le programme-cadre serait officiel mais non obligatoire. Il pourrait être interprété dans chaque institution scolaire et aménagé en un plan d'études qui, après autorisation du ministère, serait appliqué graduellement sous la responsabilité de la commission scolaire.

Un premier projet de programme-cadre a été soumis à la consultation lors d'un atelier présidé par Jean-Guy Gagnon lors du dernier congrès de l'AMQ. Les questions soulignées à cet atelier ont été transmises au comité qui a commencé à en étudier les implications.

Le projet définitif devrait être soumis à la consultation au cours de l'automne.

